ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE LOISON-SOUS-LENS

Tél: 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 18 octobre,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,

En suite de convocation en date du 6 octobre,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

ETAIENT PRESENTS: Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABL Catherine WILLE, Marie-Hélène MARLIER, Aline SZYMCZAK, Nasera BENSLIMANE et Messieurs Jacky LELONG, Emmanuel DONDELA, Frédéric HAUTTECOEUR, Robert UNTERFRANC et Éric GADENNE.

Monsieur Bernard COQUET est élu secrétaire de séance.

<u>Objet</u>: Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance des moyens d'impression bureautiques

Monsieur David GUIDE, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation entre les 36 communes adhérentes et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Que compte tenu d'un besoin commun entre l'intercommunalité et les communes volontaires désignées ci-après : Angres, Avion, Harnes, Lens, Liévin, Loison-Sous-Lens, Mazingarbe, Noyelles-sous-Lens, Sallaumines, Villers-au-Bois, Wingles, il est proposé la création d'un groupement de commandes portant sur la fourniture et la maintenance des moyens d'impression bureautiques afin d'optimiser par le volume ainsi déterminé, les conditions financières de l'achat public.

Qu'à cet effet, une convention précisant les modalités d'organisation de ce groupement est proposée à la signature.

Que la Communauté d'Agglomération est désignée coordonnateur du groupement. A ce titre, elle est chargée entre autre :

D'animer le groupement de commandes ;

🖔 Du recensement des besoins de chacun des membres du groupement ;

Du choix de la procédure de passation du marché public, de la rédaction des pièces, du lancement de la consultation, de l'analyse des offres, de la signature de l'accord-cadre etc.

Que le marché est passé pour une durée de 5 ans ferme ;

Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'adhérer au groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes volontaires pour la fourniture et la maintenance des moyens d'impression bureautiques,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive ayant connaissance que :
 - Le groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, sera chargé de procéder, dans le respect des dispositions et principes énoncés par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification du marché public;

Qu'après notification du marché, chaque membre du groupement de commandes aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 19 octobre 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 23.10.2023

AR: 062 216205237-20231018

del 181023 - 218 - DE. Affiché le 23.10.2023

Certifié exécutoire le 23-10.2023

Le Maire

Daniel KRUSZK

TI

* Daniel KRUSZKA

Le Maire,